

Le nombre de décès recule entre le 1^{er} et le 18 mai

Communiqué de presse Insee Hauts-de-France

Lille, le 2 juin 2020

Depuis début mai, le nombre de décès recule de 2,7 % dans les Hauts-de-France, après avoir atteint un pic fin mars/début avril. Cette tendance s'observe dans toutes les régions, à l'exception de l'Île-de-France où le nombre de décès augmente légèrement mais à un rythme sensiblement moins marqué qu'en mars et avril. Cette tendance s'observe aussi dans l'Oise et l'Aisne, les départements les plus touchés par la crise sanitaire. Entre le 1^{er} mars et le 30 avril, l'âge moyen des personnes décédées a progressé de près d'1 an, traduisant la forte augmentation des décès au cours de la période parmi les personnes les plus âgées.

Exceptionnellement, pendant la pandémie du covid-19, l'Insee diffuse le nombre de décès par jour et par département. Chaque semaine, l'Insee met ainsi à disposition du grand public ces données complétées d'une analyse nationale. Les dernières données disponibles permettent de faire un état des lieux du nombre de décès pour la période allant du 1er mars au 18 mai (<https://insee.fr/fr/statistiques/4487854>) .

En complément, la Direction Régionale des Hauts-de-France de l'Insee a souhaité apporter un éclairage particulier sur la situation régionale pour la même période. Cette note sera actualisée.



Entre le 1^{er} mars et le 18 mai 2020, les Hauts-de-France comptent 2 400 décès supplémentaires, soit 20 % de plus toutes causes confondues, par rapport à la même période en 2019. Cette évolution désormais est très proche de l'évolution nationale (19 %). Sur la période, le pic de décès a été atteint la semaine du 30 mars au 5 avril (+ 62 %). Depuis, le rythme d'augmentation des décès ne cesse de diminuer : il n'était plus que + 18 % la semaine du 20 au 26 avril.

Des décès en repli depuis début mai

Depuis début mai, s'amorce même une légère baisse. Ainsi, 2 648 décès sont survenus en Hauts-de-France entre le 1^{er} et 18 mai, contre 2 722 en 2019, soit une diminution de 2,7 %. **Ce repli s'observe aussi au niveau national (- 5,8 %)**, confirmant ainsi un retour à la normale dans la plupart des régions, notamment celles où la pandémie a été la plus forte (Grand-Est (- 4 %) et Bourgogne-Franche-Comté (- 1 %)). **Seule l'Île-de-France fait exception à cette règle.** Le nombre de décès reste en effet un peu supérieur sur un an (+ 6%), mais les écarts se sont nettement réduits par rapport à ceux constatés en mars et avril.

Dans la région, **les décès sont légèrement supérieurs dans l'Oise (+ 5,4 %) et l'Aisne (+ 5,9 %)**, départements les plus touchés par la pandémie, ainsi que dans la Somme (+ 4,5 %). Ce rythme d'augmentation reste cependant sensiblement inférieur aux périodes les plus fortes de la crise sanitaire. **Dans le Nord et le Pas-de-Calais, le nombre de décès recule respectivement de 9,3 % et 1,1 %.**

L'âge moyen des personnes décédées augmente d'1 an

Entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2020, l'âge moyen des personnes décédées dans la région augmente de près d'1 an par rapport à 2019. Il atteint 78,5 ans, traduisant la forte augmentation des décès au cours de la période parmi les personnes les plus âgées (les 85 ans ou plus). **Au niveau départemental, cette hausse est là aussi plus marquée dans l'Oise et l'Aisne** où l'âge moyen des décès progresse respectivement de 1,8 an et 1,6 an par rapport à 2019.

Nombre de décès dans les Hauts-de-France par département

	Ensemble des décès (1) : cumul des décès du 1 ^{er} au 18 mai		
	2020	2019	Evolution entre 2019 Et 2020 (en %)
Aisne	289	273	5,9
Nord	1 088	1 200	-9,3
Oise	292	277	5,4
Pas-de-Calais	656	663	-1,1
Somme	323	309	4,5
Hauts-de-France	2 648	2 722	-2,7
France entière	27 218	28 892	-5,8

Source : Insee à partir des données d'état civil 2020 et 2019

(1) Ensemble des décès, transmis par voie dématérialisée ou par voie papier par les mairies aux directions régionales de l'Insee (avec un délai maximal de transmission de 8 jours, auquel il faut rajouter un délai de saisie)

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :



06 60 51 86 50



communication-hdf@insee.fr

Nombre de décès dans les Hauts-de-France par département

	Ensemble des décès (1) : cumul des décès du 1er mars au 18 mai		
	2020	2019	Evolution entre 2019 Et 2020 (en %)
Aisne	1 652	1 179	40,1%
Nord	5 758	5 024	14,6%
Oise	1 951	1 314	48,5%
Pas-de-Calais	3 342	3 076	8,6%
Somme	1 651	1 360	21,4%
Hauts-de-France	14 354	11 953	20,1%
France entière	156 302	131 677	18,7%

Source : Insee à partir des données d'état civil 2020 et 2019

(1) Ensemble des décès, transmis par voie dématérialisée ou par voie papier par les mairies aux directions régionales de l'Insee (avec un délai maximal de transmission de 8 jours, auquel il faut rajouter un délai de saisie)

Éléments méthodologiques

L'Insee gère le Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) conformément au décret n° 82-103 du 22 janvier 1982. D'après ce décret, les communes doivent transmettre à l'Insee les informations dès qu'un acte d'état civil est dressé sur le territoire français.

L'Insee a décidé de diffuser temporairement à un rythme hebdomadaire, le nombre de décès enregistrés dans chaque département, afin de contribuer en toute transparence à la mise à disposition de données pendant la pandémie de Covid-19. **Ces données couvrent toutes les causes de décès et sont donc largement supérieures aux décès liés à la pandémie.**

Les mairies ont un délai légal de transmission de ces informations à l'Insee **d'une semaine au maximum**. Lorsque la transmission se fait sous forme papier, il faut ajouter un délai supplémentaire d'envoi par courrier postal et de saisie par les services de l'Insee.

Les séries de décès quotidiens publiées par l'Insee pour chaque département dénombrent les décès selon leurs dates de survenue. **Ces décès sont comptabilisés dans le département où a eu lieu l'évènement et non dans le département de résidence de la personne.** Les décès transmis par voie dématérialisée sont mis à disposition jusqu'au jour J-7. Le nombre de décès total par département est disponible jusqu'au jour J-11 car l'intégration des décès transmis par papier est plus longue.

Il est important de noter que **ces données sont très provisoires et seront révisées à chaque nouvelle publication**. Pour autant, l'Insee fait le choix de les mettre à disposition de tous, car elles peuvent permettre de déceler précocement des changements de tendance. Les données les plus récentes sont incomplètes, car les communes ont une semaine pour transmettre les données et le délai de transmission varie en fonction du jour de la semaine.